

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 juillet 2008

DROIT D'ACCUEIL DANS LES ÉCOLES - (n° 1008)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 29

présenté par

M. Candelier, M. Chassaigne, M. Gosnat, Mme Buffet, Mme Amiable, M. Asensi, M. Bocquet,  
M. Braouezec, M. Brard, M. Daniel Paul, M. Desallangre, Mme Fraysse, M. Gerin, M. Gremetz,  
M. Lecoq, M. Muzeau, M. Sandrier et M. Vaxès

-----  
**ARTICLE 4**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet article vise à transférer aux communes la compétence de l'organisation du service d'accueil en cas de grève des enseignants. Les auteurs de cet amendement proposent de supprimer cet article car ils considèrent que l'Etat n'a pas à se défaire sur les collectivités territoriales pour régler ses conflits avec ses agents.